DIVERS

COMMUNE DE SELESTAT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de reconversion de la friche Celluloïd soumis à évaluation environnementale
Plan local d'urbanisme Modifications n°5 et 6

Par arrêté municipal du 02/01/2023, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de reconversion de la friche Celluloïd à Sélestat et sur les modifications n°5 et 6 du plan local d'urbanisme.
Les objets principaux de la modification n°5 du plan local d'urbanisme sont :
- le reclassement d'un secteur d'habitat du site de l'hôpital de la zone UE vers le secteur de zone UCa ;
- la modification des dispositions règlementaires du secteur de zone UEc pour autoriser les activités associatives et culturelles ;
- la modification des limites entre la zone UX et le secteur de zone UXa au Nord de la zone d'activités Nord.
L'objet principal de la modification n°6 du plan local d'urbanisme est :
- le reclassement d'une partie de la zone UE près de la médiathèque en zone IAUa1 pour permettre le projet de reconversion du site Celluloïd.
Le projet de reconversion de la friche Celluloïd fait l'objet de la demande de permis d'aménager n°067.462.22.M0003 et consiste en :
- la transformation de l'ancienne friche industrielle en futur quartier à vocation principale d'habitat.
L'enquête se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs :
du mercredi 1er février 2023 à 9h00 au vendredi 3 mars 2023 à 11h00.
Monsieur SPIES, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique unique seront consultables sur le site internet de la commune de Sélestat, à l'adresse suivante : **https://www.selestat.fr**
Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie au service urbanisme **(Commanderie Saint-Jean au 10 boulevard Leclerc)** pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (ainsi que le samedi 25 février – exceptionnellement – horaires non habituels) :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Ouverture exceptionnelle de la mairie - service urbanisme
(Commanderie Saint-Jean) pour les besoins de l'enquête publique :
Samedi 25 février 2023 de 14h00 à 17h00
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie **(Commanderie Saint-Jean au 10 boulevard Leclerc)** les :
- Mercredi 1er février 2023 de 9h00 à 12h00
- Mardi 14 février 2023 de 9h00 à 12h00
- Samedi 25 février 2023 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 3 mars 2023 de 9h00 à 11h00
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
- soit en les consignant sur le registre d'enquête déposé à la **Commanderie Saint-Jean, sise 10 boulevard Leclerc à SELESTAT**
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, Service Urbanisme, 9 place d'Armes 67604 SELESTAT
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
l.urbanisme@ville-selestat.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
Le dossier de modification n°6 du PLU et le dossier de permis d'aménager font l'objet d'une évaluation environnementale commune. Le rapport environnemental est joint au dossier d'enquête publique.
L'autorité environnementale et les collectivités ou groupements de collectivités intéressés ont été consultés au titre de l'évaluation environnementale. Leurs réponses (ou la mention d'une absence de réponse) figurent au dossier d'enquête publique.
L'autorité responsable des modifications n°5 et 6 du plan local d'urbanisme est le Maire de Sélestat, Monsieur Marcel BAUER. Le maître d'ouvrage du projet de reconversion de la friche Celluloïd est DELT AMENAGEMENT dont le siège est situé 9A rue Saint-Léon IX - 57850 DABO
Des informations peuvent être demandées auprès de l'autorité organisatrice de l'enquête à la mairie, Commanderie Saint-Jean - 10 boulevard Leclerc à Sélestat.
Au terme de l'enquête, les projets de modifications du plan local d'urbanisme, éventuellement ajustés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du conseil municipal.
Le permis d'aménager pourra être autorisé, autorisé avec prescriptions ou refusé, par arrêté du Maire.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur le site internet :
https://www.selestat.fr pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG SUD

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 24 FEVRIER 2023 à 18:30 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 23 MARS 2023 à 18:30 à l'adresse suivante :
Centre Culturel MARCEL MARCEAU
5 PLACE ALBERT SCHWEITZER
67100 STRASBOURG
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Pouvoirs pour les formalités.
11 Réponses à vos questions.
12 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 08/03/2023 et le 22/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL REGION DE BENFELD

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 02 MARS 2023 à 17:45 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon lesmodalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le SAMEDI 25 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
Salle des Fêtes Roger GSELL
1 Rue d'Ettenheim
67230 BENFELD
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Réponses à vos questions.
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Communications diverses.
13 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 10/03/2023 et le 24/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL STRASBOURG VOSGES

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 28 FEVRIER 2023 à 18:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 16 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
HOTEL HILTON
1 avenue Herrenschmidt
67000 STRASBOURG
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 2 sièges sont à pourvoir (*).
10 Elections au conseil de surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Réponses à vos questions.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 01/03/2023 et le 15/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
La Présidente du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL LA VALLEE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le SAMEDI 04 MARS 2023 à 08:30 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
Salle Polyvalente
Route de Mutzenhouse
67270 SCHWINDRATZHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Réponses à vos questions.
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VENDENHEIM BERSTETT

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 03 MARS 2023 à 09:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:00 à l'adresse suivante :
Espace Culturel 14 Rue Jean Holweg
67550 Vendenheim
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Elections au conseil de surveillance. 1 siège est à pourvoir (*).
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL LINGOLSHEIM MOLKENBRONN

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 01 MARS 2023 à 17:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 18:30
à l'adresse suivante :
Stade Joffre LEVEBVRE
RUE DE GRAFFENSTADEN
67380 LINGOLSHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Pouvoirs pour les formalités.
11 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
12 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL GEISPOLSHEIM

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 28 FEVRIER 2023 à 18:30 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 16 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
Espace Malraux
Place André Malraux
67118 GEISPOLSHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*).
12 Elections au conseil de surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M KLUGHERTZ DENIS, MME LAUGEL PASCALE, élus sortants, sollicitent le renouvellemente votre confiance.
13 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
14 Pouvoirs pour les formalités.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 01/03/2023 et le 15/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BISCHENBERG

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 08 MARS 2023 à 19:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
ESPACE PLURIEL
RUE ARTHUR ZILBERZAHN
67120 DORLISHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M RAPP GUILLAUME, MME MALFAIT SYLVIE, élus sortants, sollicitent le renouvellement devotre confiance.
10 Elections au conseil de surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).
M BARNOUIN CHARLES, élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
La Présidente du Conseil d'Administration

ASSOCIATION

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE HAGUENAU

Registre des associations

Il a été inscrit le 16/01/2023 au REGISTRE DES ASSOCIATIONS Volume 52 - Folio 4 L'association dite : **ASSOCIATION PHARM - AGEP** avec siège à 67550 ECKWERSHEIM 21, rue du Général Leclerc.
Les statuts ont été adoptés le 20/10/2022.
L'association a pour objet :
L'association a pour objet principal, en sa qualité de groupement d'employeurs, la mise à disposition, auprès de ses membres, d'un ou plusieurs salariés liés à ce groupement par un contrat de travail.
La direction se compose de :
Président - Monsieur Jean-Marc GAUCHE demeurant 21, rue du Général Leclerc à ECKWERSHEIM
Vice-Président - Monsieur Pierre-Emmanuel ARCALIS
Trésorier - Monsieur Mathieu REIBEL
Secrétaire - Monsieur Olivier DELMOTTE
Membre du comité directeur - Madame Isabelle MAURER
Le greffier

Les annonces légales sont reçues jusqu'au mardi 16 h
pour parution le vendredi

RECTIFICATIF, ADDITIF

ROSA MVS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue de Gambsheim
67850 OFFENDORF
RCS de Strasbourg en constitution

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce légale de constitution parue le 23/12/2022, il convient de lire "Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG."
Pour avis
La gérance

FONDS DE COMMERCE

Jane LEFRANC, Frédérique MATHIEU, Delphine FONNÉ, Malika ZERIG-RINGELE
Notaires
147 route de Mittelhausbergen
67200 STRASBOURG

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Frédérique MATHIEU, notaire à STRASBOURG Cronenbourg (Bas-Rhin), 147 route de Mittelhausbergen, le 24/01/2023 enregistré au SDE de STRASBOURG sous référence 6704P61 :
Monsieur Cyriaque, Joseph, Henri DIDAUX et Madame Nathalie ZENOU, demeurant ensemble à MITTELHAUSBERGEN (Bas-Rhin) 23 rue des Vignes.
ONT CEDE À :
Monsieur Sofiane VIGNERON et Madame Nassima BJAOU, demeurant ensemble à STRASBOURG (Bas-Rhin) 33 route des Romains.
Un fonds de commerce de « COMMERCE D'ARTICLES POUR FUMEURS – PAPETERIE – DEBIT DE TABAC – LOTO – PRESSE », connu sous le nom de TABAC DIDAUX situé et exploité à STRASBOURG (67200) 57 Route des Romains
Prix : DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €) s'appliquant :
- éléments incorporels CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 €)
- aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)
Transfert de propriété : au jour de l'acte
Transfert de jouissance : à compter rétroactivement du 01/01/2023
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.
Pour insertion.

Suivant acte sous seing privé en date du 01/12/2022, TAXIS JB SAS siren 830672663 RCS de SAVERNE sise 15 rue de Wittholz 67340 INGWILLER, représentée par M. BERGMANN JEAN-PIERRE, a donné à titre de location-gérance à M. FIEGEL YANNICK demeurant 31 rue de la Fontaine 67320 SCHOENBOURG, la licence de taxi avec l'autorisation de stationnement n° 67/03 délivrée en novembre 2011 par la mairie de BOUXWILLER ainsi que le véhicule et matériel, pour une durée de 2 ans à compter du 01/12/2022 et renouvelable par tacite reconduction.

DIVERS

CAISSE DE CREDIT MUTUEL REGION MARMOUTIER ET OTTERSWILLER

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 08 MARS 2023 à 10:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
Salle Polyvalente d'OTTERSWILLER
10, rue de la Gare
67700 OTTERSWILLER
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil d'administration.
3 sièges sont à pourvoir (*). M GRASSER CHRISTOPHE, M REINHARDT MARC, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
12 Elections au conseil de surveillance.
3 sièges sont à pourvoir (*). M GUTH BERNARD, M DENNINGER THOMAS, M VOLTZ EMMANUEL, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
13 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
14 Pouvoirs pour les formalités.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HAUT KOENIGSBOURG

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le VENDREDI 07 AVRIL 2023 à 19:00 au siège de la caisse de CREDIT MUTUEL du HAUT KOENIGSBOURG,
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Présentation du projet de fusion des caisses de CREDIT MUTUEL du VAL D'ARGENT et de CREDIT MUTUEL du HAUT-KOENIGSBOURG par voie d'absorption par la Caisse de CREDIT MUTUEL du HAUT-KOENIGSBOURG.
03 Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du conseil de surveillance et de l'inspection.
04 Ratification de la convention de fusion
05 Fixation du nombre de postes au conseil d'administration et nomination des administrateurs/trices.
06 Fixation du nombre de postes au conseil de surveillance et nomination des conseillers/ères.
07 Adoption des statuts-types révisés.
08 Modifications statutaires consécutives à la fusion.
09 Pouvoirs pour les formalités.
10 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 28 AVRIL 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
ESPACE LES TISSERANDS
4 parvis CHARLES-LOUIS MARCHAL
67730 CHATENOIS
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Allocution de l'invité d'honneur.
11 Pouvoirs pour les formalités.
12 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 13/04/2023 et le 27/04/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le président du conseil d'administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HAGUENAU GRAND RUE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 21 FEVRIER 2023 à 14:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
Salle des Corporations
2, rue du Houblon
67500 HAGUENAU
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Elections au conseil d'administration.
1 siège est à pourvoir (*).
MME ROTH MIREILLE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance.
2 sièges sont à pourvoir (*).
M SAHY STEPHANE, M RAU CLAUDE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Clôture de l'assemblée générale.
* Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
La Présidente du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL GRAND RIED

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 15 MARS 2023 à 11:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
SALLE POLYVALENTE
RUE DU STADE
67920 SUNDHOUSE
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
10 Elections au conseil d'administration.
3 sièges sont à pourvoir (*).
MME OTT SCHEFFER ELIANE, M BREITEL FRANCOIS, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance.
1 siège est à pourvoir (*).
M OTTENWELTER FERNAND, élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Communications diverses.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 16/03/2023 et le 30/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL PLAINE DE L'ILL

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 21 FEVRIER 2023 à 17:30 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 10 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
Salle Herinstein
5 Rue du Vieux Marché
67150 ERSTEIN
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
10 Elections au conseil d'administration.
5 sièges sont à pourvoir (*).
M BREYSACH CHRISTIAN, M HUSSER PHILIPPE, M MULLMAIER RAYMOND, M SCHEECK MARC, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance.
1 siège est à pourvoir (*).
MME SAUER ASTRIDE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 23/02/2023 et le 09/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL CONCORDE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 22 FEVRIER 2023 à 14:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 10 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
Salle Multi Activités
Rue des Messieurs
67240 Kaltenhouse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil de surveillance.
5 sièges sont à pourvoir (*).
MME DORFFER CLAUDIE ANNE, M HEINRICH PATRICK, M SOUTTER HUGUES, M STEINMETZ GERALD, M GLESSER PHILIPPE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 23/02/2023 et le 09/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

Maître Virginie KLEIN
Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée
« Arnaud OBRINGER et Virginie KLEIN »
15 rue de Bâle
68210 DANNEMARIE
Tél 03 89 08 08 48

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Virginie KLEIN, notaire associé à DANNEMARIE le 27 janvier 2023 Monsieur **Maurice Claude François Marcel AUBRY** et Madame **Virginie Marie Paule SCHEUER** son épouse, demeurant à CHATENOIS (67730) 89 rue de l'Ortenbourg Annexe mariés à la mairie de CHATENOIS (67730) le 3 juin 2000 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adoptés pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution totale au conjoint survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Virginie KLEIN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Arnaud OBRINGER et Virginie KLEIN » titulaire d'un office notarial à DANNEMARIE (Haut-Rhin), 15 rue de Bâle ou de son successeur. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire

Pour avis.
Virginie KLEIN, notaire.

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL FERME KNAB
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social: 50 000 €
Objet : la société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
L'exercice de cette activité agricole doit être réalisé dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations à caractère familial.
La société peut effectuer toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil.
Durée : 99 ans
Siège social: 13 rue de l'Eglise 67370 TRUCHTERSHEIM
Gérant : Monsieur Eloi KNAB, 13 rue de l'Eglise 67370 TRUCHTERSHEIM
Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

L'APPART DES KIDS

Par acte SSP en date du 16/01/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
L'APPART DES KIDS
Objet social : L'exploitation d'un concept store dans l'univers de l'enfant ; la vente de tout article de l'univers de l'enfant : jouets, vêtements, meubles, livres produits de soin, produit alimentaire, ainsi que de tout article non règlementé par tout moyen ; l'animation d'ateliers enfants-parents ; la vente sur place et à emporter de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires … ; toute activité s'y rattachant directement ou indirectement
Siège social : 24, Rue Wolmar à 67500 HAUENAU
Capital : 10 000 euros
Gérance : Madame Marie EHRMINGER épouse LAURA, demeurant, 24, Rue Wolmar à 67500 HAGUENAU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG

Julien VENTRELLA
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Colmar
Maîtrise en Droit des Affaires

EDAT JVS

Société Civile Immobilière
au capital de 600 euros
Siège social : 6 rue du Muguet
67270 – HOCHFELDEN

Suivant acte sous seing privé à HOCHFELDEN en date du 1er décembre 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EDAT JVS
Capital : 600 euros
Siège social : 6, rue du Muguet – 67270 HOCHFELDEN
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérant : Monsieur Adrian ADAMCZYK, demeurant : 9B, rue Principale à RINGENDORF (67350)
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
Pour avis : Le Gérant.

S.C.E.A. GOEPFERT

Société civile
au capital de 5 000,00 euros
251, rue du Moulin
67770 DALHUNDEN

Suivant acte sous seing privé du 01/01/2023, il a été constitué une société civile en cours d'immatriculation au RCS STRASBOURG. **Dénomination** : S.C.E.A. GOEPFERT. **Siège** : (67770) DALHUNDEN – 251, rue du Moulin. **Capital** : 5 000 euros (numéraire). **Objet** : Exploitation de biens agricoles. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. David ROEMER demeurant à (67770) DALHUNDEN – 251, rue du Moulin.

ENVOL ENVIRONNEMENT ALSACE

Dénomination : ENVOL ENVIRONNEMENT ALSACE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 22 rue de la Libération, 67640 FEGERSHEIM.
Objet : La réalisation d'études environnementales, la vente de matériels divers et de marchandises.
La participation de la Société, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location gérance de tous fonds de commerce ou établissement : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : ENVOL ENVIRONNEMENT SAS 144 allée Hélène Boucher 59118 Wambrechies immatriculée au RCS de Lille Metropole sous le numéro 794339143.
Représentant permanent : Jean-Luc DOZITE.
La société sera immatriculée au RCS STRASBOURG.

FIDAC
Fiduciaire d'Audit
et de Consultants Juridiques
Société d'Avocats
Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 14 15

R2M

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 janvier 2023, à ROESCHWOOG.
Dénomination : R2M.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 13 rue de la Gare, 67480 Roeschwoog.
Objet : Travaux de finition, de plâtrerie, d'isolation, de revêtements des sols et des murs, agencement et aménagement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros.
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions d'actions de la Société par l'associé unique ou entre associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à plus des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Gilles RASSCHAERT 13 rue de la Gare 67480 Roeschwoog.
La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.
Pour avis.

B.R GUIDAGE SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 41A Rue Principale
67130 BELLEFOSSE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELLEFOSSE du 19 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : B.R Guidage Services
Siège : 41A Rue Principale, 67130 BELLEFOSSE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : Le guidage, l'accompagnement, l'escorte de convoi exceptionnel toute catégorie ou l'escorte de tous types de véhicules.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Raphaël BAPST, né à STRASBOURG (67000) le 04/01/1967, demeurant 41A Rue Principale 67130 BELLEFOSSE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saverne.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES DANS L'EST agricole et viticole EN 3 CLICS !
RENDEZ-VOUS SUR : WWW.EST-AGRICOLE.COM

DIVERS

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU PAYS DE SAINTE ODILE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le SAMEDI 25 FEVRIER 2023 à 12:00 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
hall BUGEAUD
Avenue de GAIL
67210 OBERNAI
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil d'administration. 2 sièges sont à pourvoir (*).
12 Elections au conseil de surveillance. 1 siège est à pourvoir (*).
13 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
14 Réponses à vos questions.
15 Pouvoirs pour les formalités.
16 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BISCHWILLER ET ENVIRONS

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 28 FEVRIER 2023 à 18:00 au siège de la caisse,
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 17 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
MAC Relais Culturel
1 Rue du Stade
67240 BISCHWILLER
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
10 Elections au conseil d'administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
MME LAEUFER MARIE FRANCE, MME SIEFERT FRANCINE, élues sortantes, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance. 3 sièges sont à pourvoir (*).
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Allocution de l'invité(e) d'honneur.
15 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 02/03/2023 et le 16/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU COURS DE L'ANDLAU

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le SAMEDI 11 MARS 2023 à 11:30 au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts-types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 31 MARS 2023 à 19:30
à l'adresse suivante :
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
17A Rue du Général de Gaulle
67640 FEGERSHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat.
07 Variation du capital social.
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Elections au conseil d'administration. 5 sièges sont à pourvoir (*).
M FREY JOEL, M SCHAAL BERNARD, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votreconfiance.
10 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
MME FENDER SIMONE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 16/03/2023 et le 30/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

CONSTITUTION

SPFPL DU CABINET DENTAIRE DU DOCTEUR MAXIME SIEGEL

Société de Participations Financières de Profession Libérale de chirurgien-dentiste par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
52 Rue du Maréchal Foch
67700 SAVERNE
RCS SAVERNE

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie de signature électronique en date du 16 Novembre 2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SPFPL du Cabinet dentaire du Docteur Maxime SIEGEL
Forme sociale : Société de Participations Financières de Profession Libérale de chirurgien-dentiste par Actions Simplifiée
Capital social : 1.000 Euros
Siège social : 52 Rue du Maréchal Foch - 67700 SAVERNE
Objet social : La Société a pour objet :
- la détention de parts ou d'actions de Société d'Exercice Libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste,
- toutes activités accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations,
- et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet ci-dessus défini, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. Dans ce cas, elle peut notamment procéder à l'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation, instruments financiers et titres de placements et particulièrement de toutes valeurs mobilières et comptes-titres.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérance : Docteur Maxime SIEGEL demeurant 52 Rue du Maréchal Foch à SAVERNE (67700), est désigné dans les statuts en qualité de gérante pour une durée illimitée.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE.
Pour avis, la gérance

FIBA
EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA
3 rue Maurice Koechlin
67500 HAGUENAU
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

AU FOURNIL DE NATHAN SARL

Société à responsabilité limitée
au capital social de 5.000,- euros
Siège social : 5 Rue des Potiers
67500 HAGUENAU
En cours d'immatriculation
au RCS de STRASBOURG

Par acte SSP en date du 24/01/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
AU FOURNIL DE NATHAN SARL
Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, salon de thé, traiteur et vente de plats à emporter; petite restauration avec boissons alcoolisées ou non.
Siège social : 5 Rue des Potiers 67660 BETSCHDORF
Capital : 5.000,- euros
Gérance : M. Nathan DELAMARRE demeurant 30 Boulevard Hanauer 67500 HAGUENAU.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de STRASBOURG.

CUMA DES IRRIGANTS DE HOERDT

Par acte sous seing privé du 27 janvier 2023, il a été constitué à HOERDT, une Société Coopérative Agricole à capital variable dénommée CUMA DES IRRIGANTS DE HOERDT - Siège Social : 99 rue du Cheval Noir – 67720 HOERDT - Durée : 99 ans - Objet : de fournir à ses seuls associés coopérateurs et pour l'usage exclusif de leurs exploitations, les matériels et services nécessaires - Exercice comptable : 1er janvier – 31 décembre - Habilités à signer : M. GEISSLER François, Président ; SARL DOLLINGER Manu représentée par M. DOLLINGER Emmanuel, trésorier et SCEA Ferme RIEDINGER représentée par M.RIEDINGER Ludovic, vice-président - L'immatriculation de la Société se fera au RCS de STRASBOURG.

fidac

FIDAC
Fiduciaire d'Audit
et de Consultants Juridiques
Société d'Avocats
Conseil en droit fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 14 15

PEGASUS

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 décembre 2022, à GEISPOLSHEIM.
Dénomination : PEGASUS.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 rue de l'Industrie, 67118 Geispolsheim.
Objet : l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'une cession à un tiers qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les 2/3 des parts sociales.
Gérant : Monsieur Christophe WEBER, demeurant 32 A rue Neuve, 67540 Ostwald.
Gérant : Monsieur Julien SCHELL, demeurant 34 rue de la Ganzau, 67100 Strasbourg.
La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.
Pour avis.

Retrouvez l'EST AGRICOLE ET VITICOLE sur internet
www.est-agricole.com

Notaire

Jane LEFRANC, Frédérique MATHIEU, Delphine FONNÉ, Malika ZERIG-RINGELE
Notaires
147 route de Mittelhausbergen
67200 STRASBOURG

TEH

Suivant acte reçu par Maître Jane LEFRANC, notaire à STRASBOURG Cronenbourg (Bas-Rhin), 147 route de Mittelhausbergen, le 17/01/2023, enregistré au SDE de STRASBOURG le 25/01/23 sous référence 6704P61, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : TEH
Forme : SOCIETE CIVILE
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)
Siège Social : 67200 STRASBOURG, 1 rue des Ormes
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : M. Thomas HELTERLE, demeurant à 67200 STRASBOURG, 1, rue des Ormes.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de STRASBOURG.
Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés uniquement.
La décision d'agrément est de la compétence de la gérance
Pour avis, Maître Jane LEFRANC.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22.12.2022 et à effet au 01.01.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DU REEBERG
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 10 000 €
Objet : la société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Siège social : 20 rue des Vignes 67360 MORSBRONN LES BAINS
Gérant(s) : Monsieur Francis HARTHEISER, 18 rue des Vignes 67360 MORSBRONN LES BAINS
Cession de parts sociales – Agrément :
I.- Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, si ce n'est entre associés ou par un associé à son conjoint, un ascendant ou un descendant, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés prises à la majorité de trois quarts des voix exprimées.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG

ZMO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/01/2023 à Goerlingen, il a été constitué une SCI, dénommée ZMO au capital social de 500 euros, sise 38 rue Principale 67320 Goerlingen, dont l'objet social est l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Gérance : M. Jérôme MOUTIER, né le 16/01/1986 à Phalsbourg, demeurant 38 rue Principale 67320 Goerlingen.
Associés : Mme Hélène MOUTIER, née le 08/09/1987 à Sarrebourg, demeurant 38 rue Principale 67320 Goerlingen, Mme Zélie MOUTIER, née le 12/08/20221à Saverne, demeurant 38 rue Principale 67320 Goerlingen et M. Jérôme MOUTIER, né le 16/01/1986 à Phalsbourg, demeurant 38 rue Principale 67320 Goerlingen.
La cession des parts sociales est libre au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en AG.
Immatriculation au RCS de Saverne.
Le Gérant

AUDALIA

Julien VENTRELLA
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Colmar
Maîtrise en Droit des Affaires

CABINET INFIRMIER RACHEL PRINA

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
d'infirmier
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7, rue du Petit Marais
67200 – STRASBOURG

Suivant acte sous seing privé à Strasbourg en date du 7 janvier 2023, il a été constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CABINET INFIRMIER RACHEL PRINA
Capital : 1.000 euros
Siège social : 7, rue du Petit Marais – STRASBOURG (67200)
Objet : l'exercice de la profession d'infirmière
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérante : Madame Rachel PRINA, demeurant : 6, rue des Rosiers à STUTZHEIM OFFENHEIM (67370)
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.
Pour avis : La Gérante

Rejoignez-nous sur notre page Facebook EAV PHR

BURG BOIS CONCEPTION

Suivant acte SSP du 16/01/2023, il a été constitué une SAS dénommée :
BURG BOIS CONCEPTION
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 96A rue de la Ferme Falk à 67500 HAGUENAU
Objet : Les travaux de menuiserie, d'agencement et d'aménagement ; toutes activités de menuiserie générale, la fourniture, la pose de tous types de menuiseries intérieurs et extérieurs (PVC, bois, aluminium) ; le négoce de tous types de menuiserie et de tout produit non règlementé sous toutes ses formes ; l'activité de conseil aux entreprises et aux particuliers dans le domaine de la menuiserie ; l'activité de maître d'œuvre notamment la réalisation de toutes démarches administratives, la coordination de travaux et le suivi de chantiers ; toute activité s'y rattachant directement ou indirectement.
Président : M. Thibault BURG demeurant 96A rue de la Ferme Falk à 67500 HAGUENAU
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de STRASBOURG.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 22.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA HORNECKER
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 10 000 €
Objet : la société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Siège social : 67270 HOHFRANKENHEIM - 8 A rue Principale
Gérant : Madame Valérie HURSTEL née HORNECKER, demeurant à 67270 HOHFRANKENHEIM - 8 A rue Principale
Cession de parts sociales – Agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés prises à la majorité de trois quarts des voix exprimées.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG

SCI ALLINE

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 21 rue de Cherbourg
67100 STRASBOURG

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Molsheim du 20/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ALLINE,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 21 rue de Cherbourg, 67100 STRASBOURG,
Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers lui appartement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Sébastien DECKERT demeurant 20 Domaine de l'Ill 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN,
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; dans les autres cas autorisation préalable à obtenir de l'assemblée générale extraordinaire des associés,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22.12.2022 et à effet au 01.01.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DE LA PRAIRIE
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 10 000 €
Objet : la société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Siège social : 3 rue de la Prairie 67240 BISCHWILLER
Gérant(s) : Monsieur Raphaël LEONHARDT, demeurant 3 rue de la Prairie 67240 BISCHWILLER
Cession de parts sociales – Agrément : I.- Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, si ce n'est entre associés ou par un associé à son conjoint, un ascendant ou un descendant, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés prises à la majorité de trois quarts des voix exprimées.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG

TRANSFORMATION

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

MUGUET CAPITAL

Société civile transformée en société à responsabilité limitée
au capital de 25.000 euros
Siège social : 6 rue du Muguet 67640 FEGERSHEIM
RCS STRASBOURG 800.954.406
(2014D229)

Suivant délibération en date du 31/12/2022, enregistrée au Service départemental de l'enregistrement Strasbourg le 20/01/2023, Dossier 2023 00003630, Réf. 6704P61 2023 A 00419, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination, le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 25.000 euros, divisé en 250 parts sociales de 100 euros chacune.
Toutefois, l'objet social a été modifié et en conséquence l'article 2 des statuts:
ARTICLE 2 – OBJET (Ancienne Mention)
La Société a pour objet : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles; - l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles;
ARTICLE 2 – OBJET (Nouvelle Mention)
La société a pour objet tant en France qu'à l'Etranger :
- la constitution et la détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises contrôlées,
- la prise de participation dans toutes sociétés de vente des produits d'agencement, notamment de miroiterie et vitrerie, de conception, agencement et installation des produits de miroiterie et vitrerie pour l'intérieur, de transformation des produits de miroiterie et vitrerie
- le conseil et la prestation de services dans le domaine de la conception, agencement et installation des produits de miroiterie et vitrerie pour l'intérieur
- l'animation stratégique et commerciale, la gestion et le contrôle de toutes filiales directes ou indirectes
- toutes prestations aux sociétés du groupe et notamment le financement, la gestion administrative et la gestion de la trésorerie des filiales,
- le contrôle et la gestion des coûts et des achats du groupe,
Sous sa forme civile, la Société était gérée par M. Veaceslav SEPTELICI.
Sous sa nouvelle forme, M. Veaceslav SEPTELICI est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Pour publication légale, Avocat

SARL DE FAMILLE GLESS

Société à responsabilité limitée
Au capital social de 100 Euros
Siège social : 3 rue des hirondelles
67240 GRIES
RCS STRASBOURG 917 711 616

AVIS DE TRANSFORMATION DE SARL DE FAMILLE EN SCI CHANGEMENT OBJET SOCIAL,NOMINATION D'UN CO-GERANT ET DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE des décisions des associés du 15/11/2022, il a été décidé qu'à compter de ce jour.
LA TRANSFORMATION DE LA SARL DE FAMILLE EN SCI à effet du 15/11/2022, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société et ainsi de modifier les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés civiles immobilières.
La durée, le capital social, le gérant, les dates de clôture de son exercice social restent inchangés.
Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :
FORME
ANCIENNE MENTION : société à responsabilité limitée civile immobilière
NOUVELLE MENTION : société civile immobilière.
En conséquence, des nouveaux statuts se trouvent ci-après établis.
DE CHANGER LA DENOMINATION par SCI CY-GLESS.
En conséquence, l'article 3 des statuts se trouve modifié.
DE MODIFIER L'OBJET SOCIAL : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
en conséquence, l'article 2 des statuts se trouve modifié.
DE NOMMER EN QUALITE DE CO-GERANTE : Madame Céline GLESS, demeurant 3 rue des hirondelles 67240 GRIES.
en conséquence, l'article 15 des statuts se trouve modifié
Mentions seront faites au RCS.
Pour Avis la gérance

TRANSFORMATION

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

JEMS CAPITAL INVEST

Société civile transformée en société à responsabilité limitée
au capital de 25.000 euros
Siège social : 16b rue du Château
67880 KRAUTERGERSHEIM
RCS SAVERNE 801.591.280
(2014D81)

Suivant délibération en date du 31/12/2022, enregistrée au Service départemental de l'enregistrement Strasbourg le 20/01/2023, Dossier 2023 00003637, Réf. 6704P61 2023 A 00420, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination, le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 25.000 euros, divisé en 250 parts sociales de 100 euros chacune.
Toutefois, l'objet social a été modifié et en conséquence l'article 2 des statuts:
ARTICLE 2 – OBJET (Ancienne Mention)
La Société a pour objet :
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ainsi que la propriété et la gestion de tous biens meubles; - l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles;
ARTICLE 2 – OBJET (Nouvelle Mention)
La société a pour objet tant en France qu'à l'Etranger :
- la constitution et la détention d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes entreprises, de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises contrôlées,
- la prise de participation dans toutes sociétés de vente des produits d'agencement, notamment de miroiterie et vitrerie, de conception, agencement et installation des produits de miroiterie et vitrerie pour l'intérieur, de transformation des produits de miroiterie et vitrerie
- le conseil et la prestation de services dans le domaine de la conception, agencement et installation des produits de miroiterie et vitrerie pour l'intérieur
- l'animation stratégique et commerciale, la gestion et le contrôle de toutes filiales directes ou indirectes
- toutes prestations aux sociétés du groupe et notamment le financement, la gestion administrative et la gestion de la trésorerie des filiales,
- le contrôle et la gestion des coûts et des achats du groupe
Sous sa forme civile, la Société était gérée par M. José OCHAVO
Sous sa nouvelle forme, M. José OCHAVO est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Pour publication légale, Avocat

FINANCIERE JMH

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée au capital de 847 000 €
Siège social : 23 rue Jacob
67200 STRASBOURG
538 488 347 RCS STRASBOURG

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 décembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 847 000 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Marie HEINTZELMANN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Jean-Marie HEINTZELMANN demeurant 23 rue Jacob - 67200 STRASBOURG.
Pour avis
Le Président

GROUPE MAROUNI

Capital 511 380 €
Siège social : 8 rue Noth
67700 Saverne
494789662 RCS Saverne

L'assemblée générale a décidé en date du 25/01/2023 la transformation de la société en société à actions simplifiée.
Forme sociale abandonnée : SARL
Nouvelle forme adoptée : SAS
Le président de la SAS est M. Elias François BEYROUTHI

EARL CATHY ET GILBERT LANG

3 rue des Sœurs
67210 BERNARDSWILLER
au capital de 21 000 €
RCS Saverne 392 094 843

Les associés ont au 01.01.2023 agréé sa transformation en SCEA et modifié la dénomination en SCEA Cathy et Gilbert LANG et nommé gérant M LANG Gilbert 3 rue des Sœurs BERNARDSWILLER en remplacement de Mme LANG née WEBER Cathy

MODIFICATION

EDGE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 180 euros
Siège social : 98 rue de Hochfelden
67200 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 890 149 578

Par assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2022, les associés de la société ont décidé, ce jour, de :
- modifier l'objet de la société comme suit : La propriété, la détention par tous moyens, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, détenus en pleine propriété ou non, ainsi que toutes opérations civiles se rattachant à cet objet notamment la détention et la gestion de droits sociaux lui appartenant en pleine propriété ou non, y compris tous cautionnements, hypothécaires ou autres, par la société en garantie de tous emprunts contractés par elle ou par tout associé, y compris personne morale, et ayant pour objet, soit le financement d'acquisition, frais y afférents et de travaux, d'apport de fonds en capital ou en compte courant d'associés, soit toutes opérations de trésorerie notamment l'octroi de prêts, d'avances en compte-courant d'associés, soit le financement du prix d'acquisition de parts sociales. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de ces personnes morales ou de la société afin d'en faciliter la réalisation dès lors que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ; Toute conclusion de bail, avenant ou renouvellement ou non renouvellement de bail ainsi que l'aliénation sous toute forme de tout bien appartenant à la société est soumis à l'autorisation préalable des associés statuant à un nombre de voix égal au nombre de voix auquel donnent droit les parts sociales composant le capital social.
- transformer la Société en Société civile.
- nommer en qualité de cogérants de la Société : Monsieur Elie DANAN demeurant 67000 STRASBOURG 42 boulevard Clémenceau et Monsieur Saül David ELMKIES, demeurant 67000 STRASBOURG 22 avenue de la Paix, pour une durée illimitée
Le capital variable est de 180 euros et sera toujours divisé en 180 parts de 1 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales, proportionnellement au nombre de leurs parts. Montant du capital maximal autorisé 750 000 €
CESSION DE PARTS :
Les parts sociales ne peuvent être transmises à titre onéreux ou à titre gratuit, sauf entre les premiers associés, qu'après agrément par les associés devant statuer à l'unanimité des voix ayant droit de vote.
RCS de STRASBOURG.

SCI DKFP

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Espace Européen de l'Entreprise
8 Rue de La Haye
BP 50041 Schiltigheim
67014 STRASBOURG CEDEX
RCS STRASBOURG 877 687 012

Aux termes d'une décision collective en date du 15 décembre 2022, les associés ont décidé à l'unanimité :
- de modifier l'objet social aux activités de : « la détention et la gestion civiles de participations dans des sociétés ayant un objet immobilier, en pleine propriété ou en usufruit,
l'investissement pour son compte, notamment par l'acquisition, la détention, l'administration de tout bien mobilier ou immobilier, valeurs financières ou d'assurance,
et généralement toutes opérations financières, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son patrimoine, dans la mesure où ces opérations ne remettent pas en cause le caractère civil de la société.
La société peut garantir ses propres engagements ou ceux de ses associés pour une durée et un montant qui doivent toujours être précisés dans l'acte d'engagement. Ces engagements ne pourront être pris par la société que pour autant qu'ils ne lui fassent pas perdre son caractère purement civil ».
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- de remplacer à compter du 15 décembre 2022 la dénomination sociale SCI DKFP par SC DKFP, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
de modifier corrélativement l'article 1 des statuts, la forme de la société étant une société civile.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.
Pour avis
La Gérance

SARL ETA SUSS

3 rue du Faubourg
67270 MINVERSHEIM
au capital de 50 000 €
RCS Strasbourg 883 064 495

Les associés ont au 10.10.2022 modifié le capital de 50 000 à 250 000 €.

SCEA FERME BURG

Société Civile d'Exploitation Agricole
Société Civile au capital de 172 000 €
Siège social : 15 route de Berstheim
67170 KEFFENDORF
752 388 363 R.C.S. STRASBOURG

Modification des dirigeants et transformation de SCEA en EARL

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31.12.2022, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité :
1) de nommer Monsieur Antoine BURG, demeurant 19 B rue de Schweighouse 67590 WINTERSHOUSE, gérant, à compter du 01.01.2023, en remplacement de Monsieur Benoît BURG, gérant démissionnaire,
2) la transformation de la SCEA en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) à compter du 01.01.2023 :
Dénomination : EARL FERME BURG
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 172 000 €
Objet : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. L'exercice de cette activité agricole doit être réalisé dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. La société peut effectuer toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil.
Durée : 99 ans
Siège social : 15 route de Berstheim
67170 KEFFENDORF
Gérant: Monsieur Antoine BURG, demeurant 19 B rue de Schweighouse 67590 WINTERSHOUSE
Immatriculation : RCS STRASBOURG

FONCEA

Société à responsabilité limitée
au capital de 59 285 000,00 euros
Siège social : 1 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
811 638 352 RCS STRASBOURG

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2023, le capital a été augmenté en numéraire de trente-six millions deux cen cinquante mille euros (36 250 000 €) pour être porté à cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (59 285 000 €) ;
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
« ARTICLE 6 – APPORTS » (ajout)
Par décision de l'associé unique en date du 18 janvier 2023, le capital a été porté de vingt-trois millions trente-cinq mille euros (23 035 000,00 €) à cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (59 285 000,00€), par apport en numéraire de la somme de trente-six millions deux cent cinquante mille euros (36 250 000,00 €), et création de trente-six mille deux cent cinquante parts sociales nouvelles libérées en totalité.
Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées.
« ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL – APPORTS »
- Ancienne mention « article 7 capital social apports »
Capital : vingt-trois millions trente-cinq mille euros (23 035 000,00 €), soit vingt-trois mille trente-cinq parts sociales (23035)
- Nouvelle mention « article 7 capital social apports »
Capital : cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (59285 000,00 €), soit cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq parts (59285)
Mention sera faite au RSC de STRASBOURG
Pour avis
La gérance

FIBA
7, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

SCI NEUFI

Transfert du siège social

Selon acte du 24/01/2023, le siège social de la SCI NEUFI au capital de 100,- euros, 877 588 400 R.C.S. COLMAR, dont la durée est de 99 années prenant effet à compter de son immatriculation initiale et dont l'objet est la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet a été transféré du 9 Rue Saint-Benoît 67600 EBERSMUNSTER au 7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 SCHILTIGHEIM, et ce avec effet au 01/04/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de COLMAR et de STRASBOURG.

AMADEUS IMMOBILIER ET ENVIRONNEMENT SASU

au capital de 57.502,50 €uros
23a, Quai Mullenheim
67000 STRASBOURG
RCS 498 845 221

Aux termes de la décision de l'AGE du 05/12/2022, M. Christian BASTIDE demeurant 23a, Quai Mullenheim 67000 STRASBOURG a été nommé président directeur général à compter du 05/12/2022 en remplacement de Mme Pelin BASTIDE, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de Strasbourg.

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

MLD

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 € porté à 450.000 €
Siège social : 7 rue d'Eschbach 67580 LAUBACH
RCS STRASBOURG 791.452.055
(2022B2767)

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2022, enregistré au SIE STRASBOURG le 19/01/2023, Dossier 2023 00003370, Réf. 6704P61 2023 A 00366, que le capital social a été augmenté:
- de 40.000 € par voie d'apport en nature
- de 360.000 € par incorporation de la prime d'émission
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence:
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (Ancienne mention)
Le capital social est fixé à la somme de 50.000 euros (cinquante mille euros). Il est divisé en 500 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (Nouvelle mention)
Le capital social est fixé à la somme de 450.000 euros (quatre cent cinquante mille euros). Il est divisé en 900 actions de 500 euros chacune, entièrement libérées.
Pour publication légale, Avocat

FEMS360
Société d'Expertise Comptable
Haguenau - Issenhausen

LOMALU

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 Euros
47 Rue du Général De Gaulle
67410 DRUSENHEIM
912 386 703 – RCS STRASBOURG

Modification du capital

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2022 et de la décision du Président du 23 décembre 2022 :
Le capital social a été augmenté d'une somme en numéraire de 23.500 euros, l'article 9 des statuts « Capital Social » a été modifié en conséquence :
9- Capital
Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de MILLES CINQ CENT euros (1 500EUR)
Il est divisé en 1 500 actions d'UN euro (1 EUR) chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées ainsi qu'il est dit ci-dessus
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 25 000 euros. Il est divisé en 8 334 actions de 2.9998 euros chacune.
Mention sera faite au RCS de Strasbourg
Pour avis,

YES ! Avocats associés
65 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG
03 10 36 02 30

ALSANETT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2023 de la société ALSANETT, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est sis 2 rue Thomas Edison 67450 MUNDOLSHEIM et immatriculée au RCS Strasbourg sous le n°897 965 125, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Srboljub ZLATANOVIC de sa fonction de Gérant avec effet au 4 janvier 2023. En conséquence, les associés ont nommé M. Francis CASPAR, né le 11 mars 1971 à Saverne (67), demeurant au 4 rue Hans Arp 67610 LA WANZTZENAU, de nationalité française, en qualité de Gérant, dès le 4 janvier 2023 et pour une durée indéterminée.
Les associés ont également décidé de modifier la dénomination sociale ainsi que le siège de la société comme suit :
- La dénomination sociale ALSANETT est remplacée pour devenir MY NETTOYAGE
- Le siège social est transféré au 27 route de La Wantzenau 67800 HOENHEIM.
Les articles 3, 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS STRASBOURG.
Pour avis

EARL GILLIG

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société Civile au capital de 187 000 €
Siège social : 22 rue de l'Église
67170 DONNENHEIM
538 716 358 R.C.S. STRASBOURG

Modification du capital et de la gérance

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2022, les associés ont décidé, à compter du 01.12.2022 :
1-de diminuer le capital social de 95 370 € pour le ramener de 187 000 € à 91 630 € par annulation de parts sociales ;
2-de nommer Monsieur André GILLIG, demeurant 22 rue de l'Église 67170 DONNENHEIM, gérant, en remplacement de Monsieur Thomas GILLIG, gérant démissionnaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

FIDAL AVOCATS
Espace Européen de l'Entreprise
7 rue de Lisbonne
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30

ENERGIES DE BELFAYS

SAEML au capital de 1.852.000 euros
Ancien siège social : Mairie de Saales
Grand rue - 67420 Saales
Nouveau siège social :
Mairie de Chatas, 13 le Village
88210 Chatas
839 090 933 RCS Saverne

En date du 20 mai 2022, le conseil d'administration de la société a :
- nommé en qualité de Président, Madame Brigitte Gamain née Kleine demeurant 1 la Neuve Maison 88210 Châtas, en remplacement de Monsieur Romain Mangenet, avec effet au 20 mai 2022,
- transféré le siège social de Mairie de Saales, Grand rue - 67420 Saales à Mairie de Chatas, 13 le Village - 88210 Chatas, avec effet au 20 mai 2022, et modifié corrélativement l'article 4 des statuts.
L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022 a ratifié cette décision.
Du fait du transfert de siège social, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 839 090 933 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Epinal désormais compétent à son égard.
Pour avis

FIBA
7, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

DELWO MÉTAUX SARL

Transfert du siège social

Selon acte du 25 janvier 2023, le siège social de la société delwo métaux, SARL au capital de 100.000,- €, immatriculée au RCS de SARREGUEMINES sous le numéro 300 398 989, dont la durée est de 99 années ayant commencé à courir le 19 Décembre 1956 pour se terminer 19 Décembre 2055, sauf dissolution anticipée ou prorogation, et dont l'objet est la fabrication de tuyaux en plomb et étain, syphons en plomb, filasse de plomb, soudure d'étain et autres produits en plomb et le commerce de demi-produits métalliques ferreux et non ferreux de toutes sortes, a été transféré du 4 Rue des Dahlias 57200 SARREGUEMINES au 7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise 67300 SCHILTIGHEIM, à compter du 1er janvier 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SARREGUEMINES et de STRASBOURG.

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

PEINTURE HELM

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 euros
Siège social : 25 rue de la Liberté
67990 OSTHOFFEN
transféré au 30 rue Principale
67112 BREUSCHWICKERSHEIM
RCS STRASBOURG 807.993.548
(2014B2384)

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique du 01/01/2023, il résulte que le siège social a été transféré et que l'article 4 des statuts a été modifié
ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (Ancienne mention)
Le siège social est fixé: 25 rue de la Liberté 67990 OSTHOFFEN
ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (Nouvelle mention)
Le siège social est fixé: 30 rue Principale 67112 BREUSCHWICKERSHEIM
Pour publication légale, Avocat

J.R.G. POLLET TRANSPORT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 5 000 €
Siège social : 16 rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 901 023 473

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2023, l'actionnaire unique de la Société susvisée a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social du 64, rue Martin Schongauer à 67200 STRASBOURG au 16, rue Eugène Delacroix à 67200 STRASBOURG et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'actionnaire unique

EARL LEONHART

29 rue de Diebolsheim
67920 SUNDHOUSE
au capital de 82 500 €
RCS Colmar 315 158 386

Les associés ont au 31.12.2022 nommé gérante Mme LEONHART née ANSTETT Nathalie 29 rue de Diebolsheim 67920 SUNDHOUSE en remplacement de M LEONHART Jean.

CORNELIE GOELLE S.P.F.P.L DE PHARMACIENS D'OFFICINE

Société de Participations Financières de Professions Libérales
à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Ayant son siège social
14 rue Principale
67206 MITTELHAUSBERGEN
transféré au
44B route de la Wantzenau
67000 STRASBOURG
837 559 236 RCS STRASBOURG

Transfert du siège social

Le 19 décembre 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au **44B route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG** à compter du 19 décembre 2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

INGENIERIE CONSEIL ET EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
Immeuble LE MATHIS
204, Avenue du Colmar
67100 STRASBOURG
03.88.55.00.55
y.daeffler@ice-strasbourg.com

MTE ENTREPRISE SAS

Transfert du siège social

Selon acte ssp en date du 06/01/2023, les associés de la SAS MTE ENTREPRISE, au capital de 1.000,- Euros, 842 132 300 R.C.S. STRASBOURG, ont décidé de transférer le siège social du 21 rue de Cherbourg, 67100 STRASBOURG au 5 rue Benjamin Silliman Jr, 67116 REICHSTETT à compter du 1er janvier 2023.
L'article 4 a été modifié en conséquence
Mention sera faite au RCS de STRASBOURG.

FIBA
7, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

SCI FISCHER

Transfert du siège social

Selon acte du 24/01/2023, le siège social de la SCI FISCHER au capital de 100,- euros, 877 588 392 R.C.S. COLMAR, dont la durée est de 99 années prenant effet à compter de son immatriculation initiale et dont l'objet est la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet, a été transféré du 9 Rue Saint-Benoit 67600 EBERSMUNSTER, au 7 Avenue de l'Europe, Espace Européen de l'Entreprise, 67300 SCHILTIGHEIM, et ce avec effet au 01/04/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de COLMAR et de STRASBOURG.

INGENIERIE CONSEIL ET EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
Immeuble LE MATHIS
204, Avenue du Colmar
67100 STRASBOURG
03.88.55.00.55
y.daeffler@ice-strasbourg.com

MULTITECHNIQUES ETANCHEITE SASU

Transfert du siège social

Selon acte ssp en date du 06/01/2023 l'associée unique de la SAS MULTITECHNIQUES ETANCHEITE, au capital de 5.000,- Euros, 823 407 879 R.C.S. STRASBOURG, a décidé de transférer le siège social du 21 rue de Cherbourg, 67100 STRASBOURG au 5 rue Benjamin Silliman Jr, 67116 REICHSTETT à compter du 1er janvier 2023.
L'article 4 a été modifié en conséquence
Mention sera faite au RCS de STRASBOURG.

EARL STENTZEL CHRISTIAN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société Civile au capital de 48 500 €
Siège social : 11 rue Birris
67310 WESTHOFFEN
498 162 254 R.C.S. SAVERNE

Changement de dénomination

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22.12.2022, les associés ont décidé :
- de prendre pour nouvelle raison sociale : EARL STENTZEL et fils,- de nommer Nicolas STENTZEL, demeurant 11 rue Birris 67310 WESTHOFFEN, gérant, à compter du 01.01.2023, en remplacement de M. Christian STENTZEL, gérant démissionnaire.
Les articles 3 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence.

MODIFICATION

BOURDIN EXPERT COMPTABLE

En date du 30 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BOURDIN EXPERT COMPTABLE au capital de 100 000 euros, siège social 2A Fossé des Tours 67530 BOERSCH, RCS SAVERNE 811 810 753, a décidé :
- de modifier l'objet social à « l'acquisition, la détention et la gestion d'un porte feuillede droits sociaux et de valeurs mobilières »,
- de remplacer la dénomination sociale par BOURDIN SAS,
- de transférer le siège au 13 rue Habrecht 67000 STRASBOURG, et de modifier les statuts en conséquence, avec effet au 31 décembre 2022.
La société, immatriculée au RCS de SAVERNE, fera l'objet d'une immatriculation auprès du RCS de STRASBOURG.
Pour avis
La Présidence

YES ! Avocats associés
65 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG
03 10 36 02 30

CLAUDE KELHETTER

Aux termes des procès-verbaux des décisions de l'associée unique de la société SARL CLAUDE KELHETTER, SARL au capital de 421 450 €, située 37 rue Niedergasse 67310 DAHLENHEIM et immatriculée au RCS Saverne sous le n°439 170 739, en date du 28 juillet 2022 et du 28 novembre 2022, le capital social a été réduit de 121 450 €, pour le porter de 421 450 € à 300 000 €, par voie de rachat et d'annulation de 12 145 parts sociales appartenant à l'associée unique, à la valeur unitaire de 28,47 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS Saverne.
Pour insertion

YES ! Avocats associés
65 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG
03 10 36 02 30

ARINNA CLIMATISATION

Selon procès-verbal en date du 15/12/2022, le comité de direction de la société ARINNA CLIMATISATION, SAS à capital variable, ayant son siège 171 quai de Valmy 75010 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le n° 452 361 512, a décidé unanimement de transférer le siège social de la société du 171 quai de Valmy 75010 PARIS au 5 rue Pierre et Marie Curie 67540 OSTWALD, et ce à compter du 15 février 2023.
L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.
Pour avis

FEMS360
Société d'Expertise Comptable
Haguenau - Issenhausen

LOMALU

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 Euros
47 Rue du Général De Gaulle
67410 DRUSENHEIM
912 386 703 – RCS STRASBOURG

Modification de l'objet social

Le 23 décembre 2022, le Président a décidé d'étendre l'objet social à la conception et la fabrication d'articles de sports liés au cyclisme.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Strasbourg

SCI MALINE

Société civile
Au capital de 137 204,12 euros
Siège social : 16 Rue Eugène Delacroix – 67200 STRABOURG
RCS STRASBOURG n°392 973 475

Aux termes des décisions unanimes des associés du 22/12/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 41 rue des Romains 67120 MOLSHEIM à compter du 22/12/2022.
L'article « Siège Social » des statuts a été modifié en conséquence.
Radiation au RCS de STRASBOURG.
Nouvelle immatriculation au RCS de SAVERNE.
Pour avis. Le gérant

TALENTIC

SASU au capital de 20 000 €
Siège social : 9 RUE SPENNER
67150 ERSTEIN
844 427 849 RCS STRASBOURG

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Mme Sandrine WENDLING, 9 RUE SPENNER, 67150 ERSTEIN à compter du 01/01/2023. Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

ANNE-LAURE GOELLE S.P.F.P.L DE PHARMACIENS

Société de Participations Financières de Professions Libérale
de Pharmaciens d'officine
à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 14 rue Principale
67206 MITTELHAUSBERGEN
Transféré au 22C rue du Moulin
67170 BRUMATH
837 559 145 RCS STRASBOURG

Transfert du siège social

Le 19 décembre 2022, l'associée unique a notamment décidé de transférer le siège social au **22C rue du Moulin 67170 BRUMATH** à compter du 19 décembre 2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de STRASBOURG.

FIBA
7, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

SCI ARTISIM

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 25/01/2023, les associés de la SCI ARTISIM, au capital de 1.000,- euros, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 801 450 560, ont décidé de transférer le siège social du 45 Rue des Vergers 67240 GRIES au 10 Rue des Peupliers 67240 GRIES, et ce avec effet au 01/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Mention sera faite au Greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.

THAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.622,45 €
Siège Social : 5 rue de l'Oelberg
67880 INNENHEIM
R.C.S. SAVERNE B 420 466 427

MODIFICATION DE L'OBJET

Le 20 janvier 2023, l'assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social aux activités relevant de l'achat, la construction de tous immeubles ainsi que leur gestion et leur mise en valeur par la location ou sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé, ou tout autre moyen.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SAVERNE.

LES CHEVALIERS

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 23 622,45 euros
Siège social :4 Quai Koch
67000 STRASBOURG
322 030 404 RCS STRASBOURG

Transfert du siège social

Le01/10/2022, l'AGE de cette société ayant pour gérant Rémi GILBERTON demeurant 1A rue Emile BELIN 67100 STRASBOURG a décidé de transférer le siège social au 4 quai Koch 67000 STRASBOURG et d'étendre l'objet social aux activités de prestations de conseils en matière commerciale notamment dans le domaine des activités sportives ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières nécessaires à la réalisation de l'objet social à compter de ce jour. Radiation au RCS de NANCY. Nouvelle immatriculation au RCS de STRASBOURG.

FISCHER PEINTURE DECOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 avenue de la gare
67560 ROSHEIM
350 235 834 RCS SAVERNE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE des décisions de l'associé unique du 06/01/2023, il a été décidé:
De modifier la date de clôture des exercices sociaux et de les fixer dorénavant au 30 juin de chaque année.
Mentions seront faites au RCS.
Pour Avis la gérance

GESTION SANTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 rue Sellenick
67000 STRASBOURG
STRASBOURG 907 594 501

Par assemblée générale du 2 janvier 2023, les associés de la société ont, ce jour, transféré le siège au 5, rue du Maréchal Foch - 67000 STRASBOURG.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

EARL DOMAINE CLOG MARCEL

3 rue du Général de Gaulle
67650 DAMBACH-LA-VILLE
au capital de 50 308.17 €
RCS Colmar 384 910 394

Les associés ont au 01.01.2023 nommé gérant M PERNET CLOG Nicolas 3 rue du Général de Gaulle 67650 DAMBACH-LA-VILLE en remplacement de Mme CLOG Sonia dite Betty.

Les annonces légales sont reçues jusqu'au mardi 16 h
pour parution le vendredi

MAHA FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 317 000 euros
Siège social : Zone artisanale
3 rue des Païens
67720 HOERDT
422 887 406 RCS STRASBOURG

Selon procès-verbal des décisions de l'associée unique du 09 décembre 2022, il résulte qu'il a été mis fin au mandat de la société SECAL EXPANSION SA, Commissaire aux comptes suppléant de la société.
Pour avis

CREA FLOOR

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue de la Porte Basse, 67118 GEISPOLSHEIM
838 057 453 RCS STRASBOURG

L'AGE du 02/01/2023 a décidé de transférer le siège social du 3 Rue de la Porte Basse 67118 GEISPOLSHEIM au 2 Rue de Benfeld 67860 BOOFZHEIM à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

RADIATION

FIBA
7, avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

SCI HELLAU KINE

Dissolution

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022, les associés de la SCI HELLAU KINE au capital de 300,- euros, ayant son siège social 5 Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 824 198 741, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 et de sa mise en liquidation. L'acte a nommé comme liquidateur Monsieur Ludovic SCHMITT, demeurant 49 Rue Louis Pasteur 67117 ITTENHEIM, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG. Mention sera faite au RCS de STRASBOURG. Pour avis,

CRYSCOLOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 12 500.00 €
Siège social : 2 RUE DU GENERAL LECLERC - 67116 REICHSTETT
823 993 126 RCS STRASBOURG

Dissolution

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 01 décembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 01 décembre suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur :
Monsieur ESSMAIL AOUSDI demeurant à REICHSTETT (Bas Rhin) 2 RUE DU GENERAL LECLERC a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à REICHSTETT (Bas Rhin) 2 RUE DU GENERAL LECLERC.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de STRASBOURG.
Pour avis, le liquidateur

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

ATELIER DELECRIN-MEY

Société Civile Professionnelle d'Architecture en liquidation
au capital de 22.867,35 euros
Siège social : 11 rue du Coq
67201 ECKBOLSHEIM
RCS STRASBOURG 389.669.441
(1993D05)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Yves DELECRIN et Mme Gabrielle MEY de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
Pour publication légale, Avocat

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

G. FERRAND COPROS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social : 1A rue du Stade
67440 MARMOUTIER
RCS SAVERNE 827.452.467
(2017B75)

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 31/07/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gérard FERRAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au registre du commerce et des sociétés de SAVERNE.
Le liquidateur

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc
67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03 88 56 91 74
Fax 03 88 56 91 68

LE GAB

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5.000 euros
Siège social : 17 rue des Roses
67410 DRUSENHEIM
RCS STRASBOURG 900.503.525
(2021B01911)

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Joëlle BERTIN de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation ainsi que les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG.
Le liquidateur

BEAUTY LOU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 3A rue Principale
67310 COSSWILLER
Siège de liquidation : 3A rue Principale
67310 COSSWILLER
888 527 637 RCS SAVERNE

Dissolution

Le 31.12.2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2022.
Mme Louise USCHE, demeurant 3A rue Principale 67310 COSSWILLER, associée unique, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé 3A rue Principale 67310 COSSWILLER.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TGI / Tribunal de Commerce de SAVERNE.
Mention sera faite au RCS de SAVERNE.

SCI DIROT 86

Société civile immobilière
en liquidation amiable
au capital de 1.000 euros
Siège social : 13, Place de Haguenau - 67000 STRASBOURG
Siège de liquidation : 7, Quai Jacques Sturm - 67000 STRASBOURG
882 144 439 RCS STRASBOURG

Clôture de liquidation

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 21 décembre 2022, il en résulte que :
- les comptes de liquidation ont été approuvés ;
- le quitus a été donné au Liquidateur, Monsieur Isaac COHEN-HOSHEN, demeurant au 18B Nahalat Yitshak à TEL AVIV YAFO (67448) en Israël, né le 14 novembre 1954 en Israël, de nationalité israélienne ; et a déchargé ce dernier de son mandat ;
- la clôture des opérations de liquidation a été prononcée à compter du 21 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG.
Pour avis

FIBA
9 rue des Capucins
67120 Molsheim
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

VRM

Clôture de liquidation

Par décision en date du 23 janvier 2023, l'associé unique de la société VRM SASU au capital de 10 000 euros ayant le siège social 1D rue Bossuet 67640 FEGERSHEIM, 838 728 566 RCS Strasbourg, et en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg. Pour avis.

DIVERS

CAISSE DE CREDIT MUTUEL CANTON DE ROSHEIM

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 22 FEVRIER 2023 à 18:30 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 10 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
SALLE DES FETES
7, rue de l'Eglise
67560 ROSHEIM
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
10 Elections au conseil d'administration. 3 sièges sont à pourvoir (*).
MLE MULLER DOMINIQUE , M. MEYER BERNARD, MME EPP CLAUDINE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
MME JOST ANNY, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
12 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
13 Pouvoirs pour les formalités.
14 Réponses à vos questions.
15 Allocution de l'invité(e) d'honneur.
16 Remise de la médaille du Crédit Mutuel.
17 Remise de la médaille du travail.
18 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 23/02/2023 et le 09/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

Notaires, huissiers, avocats, experts-comptables
Saisissez vos annonces en ligne
✓ GAIN DE TEMPS
✓ ATTESTATION DE PARUTION 24h/24
✓ DEVIS À LA SAISIE
✓ AVANTAGE COMMERCIAUX
Tél. 03 88 56 90 70 · annonce@est-agricole.com